

Movento est utilisable sur betteraves en 2019

© 15/04/2019 | 👤 SG • 📰 Terre-net Média

Suite à l'interdiction des néonicotinoïdes, l'Institut technique de la betterave (ITB) a obtenu le 9 avril 2019 une dérogation d'autorisation de mise sur le marché de 120 jours de Movento pour lutter contre les pucerons vecteurs de jaunisses virales en betteraves.

Les enrobages des graines de **betteraves** ne contiennent désormais plus de protection contre les **pucerons vecteurs de la jaunisse**. Face à cela, l'ITB avec le soutien de Bayer a demandé et obtenu le 9 avril 2019 une dérogation d'autorisation de mise sur le marché (**AMM**) de 120 jours du produit **Movento**. L'objectif : « mieux protéger les cultures de betteraves contre les pucerons en 2019 », précise l'ITB.

L'institut recommande désormais l'utilisation de deux produits : le **Teppeki**, à base de flonicamide et homologué depuis le 21 décembre 2018, à partir du stade 6 feuilles et le Movento pour une protection complémentaire. Ce dernier dispose d'un « mode d'action différent ». Même s'il reste homologué, l'ITB conseille d'éviter les traitements avec Karaté K (lambda-cyhalothrine + pirimicarbe), à cause « d'une résistance avérée du puceron vert (*Myzus persicae*) aux deux molécules et afin de préserver la faune auxiliaire ».

L'ITB met en place en 2019 un **réseau de surveillance et d'alertes pucerons** pour « positionner au mieux le contrôle des pucerons en végétation ». >>> [Ces informations seront diffusées sur le site de l'ITB](#) et dans les notes d'informations régionales.